



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Projet de réalisation d'un forage de production d'eau - Syndicat des Eaux d'Abbévillers (Doubs)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
27. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50m.	Forage d'au moins 70 m de profondeur pour l'approvisionnement en eau IOTA : Déclaration rub. 1.1.1.0

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Syndicat des Eaux d'Abbévillers est alimenté en eau potable à partir du forage "Jean Burnin" à Abbévillers et du puits du Vallon à Blamont.

Le syndicat projette la réalisation d'un nouveau forage "Jean Burnin" pour remplacer le forage actuel vieillissant (corrosion du tubage acier et crépinage réduit constatés lors d'une inspection par caméra).

Le forage envisagé sera implanté à côté du forage actuel, dans le Périmètre de Protection Immédiate existant et clôturé.

La profondeur estimative de forage est de 70 m minimum. Un approfondissement optionnel est envisagé, dans la limite de 200 m de profondeur, afin de reconnaître la présence d'éventuelles venues d'eau supplémentaires.

4.2 Objectifs du projet

Le syndicat envisage la réalisation d'un nouveau forage "Jean Burnin" pour remplacer le forage actuel vieillissant (corrosion du tubage acier et crépinage réduit constatés lors d'une inspection par caméra).

Pour différentes raisons techniques (partie inférieure du forage non tubée et d'un diamètre inférieur à la partie supérieure + impossibilité d'arrêter la production d'eau pendant plusieurs jours), il est préférable de réaliser un nouveau forage.

Ce projet vise à sécuriser l'approvisionnement en eau du syndicat et pérenniser ce point de prélèvement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de forage :

L'aménée / repli du matériel de forage s'effectuera par le chemin d'accès au forage existant.

La foreuse sera mise en station sur une géomembrane étanche, partiellement à l'intérieur du Périmètre de Protection Immédiate existant.

Le forage sera réalisé par rotopercussion au marteau fond de trou (profondeur estimée 70 m, prolongeable à 200 m).

Coupe technique :

- Foration : Ø 250 mm de 0 à 70m ; Ø 200 mm de 70 à 200m
- Tubage PVC ou inox : Ø 200 mm de 0 à 70m ; Ø150 mm de 70 à 200m
- Massif filtrant en graviers roulés calibrés
- Cimentation annulaire de 0 à 40 m de profondeur
- Bouchon de fond

Les travaux de forage seront réalisés sur une semaine environ.

Caractéristiques des essais de pompage :

Des essais de pompage seront réalisés pour tester les capacités de production du forage et de la ressource en eau profonde.

Les caractéristiques prévisionnelles de ces essais seront les suivantes :

- Un pompage par paliers de débit croissant, jusqu'à 60 m³/h maximum, ou à défaut au-delà du débit estimé au soufflage pendant 8h ;
- Un pompage à débit constant en-dessous du débit critique pendant 24 h.

Les essais de pompage seront réalisés sur 2 à 3 jours.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après équipement et raccordement aux installations existantes, le forage sera exploité en remplacement du forage actuel qui sera abandonné.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du forage est soumise à déclaration au titre du code de l'environnement (article L.214-3 ; rubrique 1.1.1.0 du tableau de l'article R.214-1) et à déclaration au titre du code minier (forage de plus de 10 m - article L.411-1).

La mise en exploitation du nouveau forage sera soumise à autorisation au titre du code de la santé publique (articles R1321-6 à R1321-10 et R1321-14).

Le prélèvement d'eau au forage Jean Burnin est déjà autorisé, à hauteur de 190 000 m³/an au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Profondeur forage projetée	70 m, prolongeable à 200 m
- Emprise lors des travaux	environ 50 m ² , en partie dans le PPI du forage actuel

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'ABBÉVILLERS
Lieu-dit Au coteau Jean Burnin
Section B - Parcelle 899

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°55'11,6"

Lat. 47°25'03,4"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage envisagé se situera à côté du forage actuellement exploité et à remplacer, dans le Périmètre de Protection Immédiat. Dans ce PPI, toutes les activités sont interdites, sauf celles liées à l'exploitation des captages et à l'entretien mécanique du terrain (article 4-1 de l'arrêté n° 2014-168-0027). La réalisation d'un nouveau forage dans le PPI sera autorisée par l'ARS puisqu'elle est nécessaire (communication de l'ARS UTSE NFC).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet à 6,5 km du site FR 4301298 et FR 43012017 "Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement d'eau dans l'actuel forage Jean Burnin est autorisé à hauteur de 190000 m3/an, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement. Le prélèvement d'eau dans le futur forage se substituera au prélèvement dans le forage actuellement exploité. Prélèvement d'eau en milieu souterrain. Masse d'eau souterraine : "Calcaires jurassiques chaîne du Jura FRDG120".
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le milieu souterrain concerné étant inchangé (calcaires du Jurassique moyen), le projet n'implique pas de modifications des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais de forage, peu importants et inertes, seront nivelés sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle constituant le Périmètre de Protection Immédiate du forage, et appartenant au Syndicat des Eaux d'Abbévillers, est fauchée régulièrement et mécaniquement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Implantation du forage dans la parcelle constituant le Périmètre de Protection Immédiate du forage, et appartenant au Syndicat des Eaux d'Abbévillers. L'emprise finale de l'ouvrage sera limitée à un regard contenant la tête de forage et les raccordements aux installations existantes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic engendré limité à l'amenée / repli du matériel de forage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de foration seront source temporaire de bruit (foreuse, compresseur, moteur). Les habitations les plus proches sont situées à 1 km environ sur le plateau , tandis que le forage se situe au fond d'une vallée encaissée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La foration au marteau fond de trou est source de vibrations perceptibles à proximité immédiate du forage uniquement.</p> <p>Absence de nuisance pour le voisinage (premières habitations à 1km).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le forage sera réalisé à l'air (marteau fond de trou).</p> <p>Les seuls rejets liquides seront constitués par les eaux naturelles de l'aquifère remontant pendant le soufflage de nettoyage de l'ouvrage. Ces eaux seront rejetées en aval du forage actuellement exploité (vallée sèche) où elles s'infiltreront naturellement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déblais de forage (débris de roche), inertes, seront dispersés sur site.</p> <p>Les déchets de chantier seront évacués et traités en filières réglementaires.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures seront prises afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle lors des travaux. Une surveillance du matériel (véhicules, foreuse...) durant les travaux de forage sera faite par l'entreprise de forage et par le Cabinet Reilé afin d'éviter toute pollution (fuite d'huile, remplissage en gasoil...) sur le site de forage.

La foreuse sera installée sur un géomembrane imperméable.

La phase chantier ne sera pas source de nuisance notable pour le voisinage, les premières habitations sont situées à plus de 1 km.

Les travaux de forage n'auront pas d'incidence qualitative et quantitative sur les ressources en eau actuellement exploitées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Un nouveau forage permettra de remplacer le forage actuel vieillissant, et de pérenniser l'approvisionnement en eau du Syndicat des Eaux d'Abbévillers par ce captage indispensable.

Le projet de forage est soumis à déclaration au titre du code de l'environnement. Les travaux projetés, leur incidence sur la ressource en eau, le milieu naturel et les mesures prises afin de limiter les incidences seront précisés dans le dossier loi sur l'eau. Le projet ne nous semble pas nécessiter d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Abbévillers

le,

07 octobre 2019

Signature

Le Président,
A. DUFRESNES

